

## **RÉSOLUTION N° 574**

### **RAPPORT BIENNAL 2011-2012 DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI) ET PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION CONJOINTE IICA-CARDI**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-troisième réunion ordinaire,

VU :

L'exposé de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) sur le rapport décrivant les activités réalisées en 2011-2012 et l'exposé de la Direction de la gestion et de l'intégration régionale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action conjointe IICA-CARDI,

CONSIDÉRANT :

Que, dans le cadre de l'entente en vigueur entre l'IICA et le CARDI, ce dernier doit présenter un rapport annuel sur ses activités;

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 440 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a délégué au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et plans du CARDI et a demandé au Directeur exécutif de cet Institut qu'il fasse, à l'avenir, parvenir directement à la direction générale de l'IICA la version du rapport biennal et les plans du CARDI approuvés par le Comité exécutif;

Que, par la résolution IICA/CE/Res. 533 (XXX-O/10), le Comité exécutif a demandé au Directeur général de l'IICA et au Directeur exécutif du CARDI de présenter au Comité exécutif, pour examen, lors de sa Trente et unième réunion ordinaire en 2011, un programme d'action conjointe comprenant des projets hautement prioritaires définis dans le Plan à moyen terme 2010-2014 de l'IICA, dans lesquels se complètent efficacement les compétences et les ressources des deux institutions au bénéfice des États membres de l'Institut;

Que, par la résolution IICA/CE/Res. 552 (XXXI-O/11), le Comité exécutif a reçu favorablement le « Programme d'action conjointe IICA-CARDI pour 2011-2014 »,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le Rapport d'activités biennal du CARDI 2011-2012 et de remercier le CARDI pour son exposé.
2. De recevoir favorablement le « Rapport sur les progrès des activités du Programme d'action conjointe CARDI-IICA ».
3. D'encourager l'IICA et le CARDI à continuer à resserrer leurs liens techniques et à renforcer les mécanismes visant l'exécution des activités conjointe dans le but de maximiser la contribution des deux institutions aux efforts déployés pour assurer le développement agricole et rural des Caraïbes.